

Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens**

Band (Jahr): **72 [i.e. 73] (2002)**

Heft 2

PDF erstellt am: **26.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

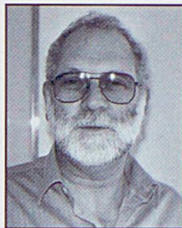
SOMMAIRE

Pour le développement et l'initiative 2

Echos de l'assemblée générale du 20 juin 2002 : rapport d'activité 2001 3

Programme d'activité 2002 6

Mémoires d'ici, ou la mémoire du Jura bernois 9



Par
Jean-Claude Crevoisier,
co-président de l'ADIJ

Pour le développement et l'initiative

Association pour la défense des intérêts jurassiens

Co-présidents : Pierre-Alain Bassin,
Courtelary, Jean-Claude Crevoisier,
Delémont.

Secrétaire général et rédacteur responsable : Jean-Paul Bovée, Moutier

Administration de l'ADIJ et rédaction des «Intérêts de nos régions»

Rue du Château 2, case postale 57,
2740 Moutier 1
tél. 032 493 41 51, fax 032 493 41 39
E-Mail : adij@vtx.ch

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS JURASSIENS

Chambre d'économie et d'utilité publique
72^e année - Paraît 4 fois par an

Abonnement annuel : Fr. 50.-
Prix de ce numéro : Fr. 14.-

Annonces publicitaires : Publicitas S. A.,
Delémont (tél. 032 424 46 46)

L'ADIJ a subi durant ce dernier quart de siècle de profondes mutations. Pour s'adapter à un environnement politique, économique et social qui a fortement changé et cela par étapes, notre association s'est progressivement transformée, non seulement au travers de ses activités mais aussi dans ses structures, pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui. Et cette évolution n'est pas terminée.

Partiellement désertée par les responsables politiques et mise presque totalement à l'écart des aides publiques, l'ADIJ, de rassemblement de notables et de groupe de pression qu'elle était, est devenue un lieu de réflexion et une force de proposition. Encore faut-il, dirions-nous, que les fruits de cette réflexion et le détail de ces propositions puissent être transmis au public et entendus par lui.

Or avoir des projets de communication est une chose, les réaliser en est une autre. Car le public, bien que sensible aux thèmes de nos conférences et autres colloques, trouve aujourd'hui difficilement le temps d'y

porter présence. Nous dépensons dès lors une énergie importante et engageons nos faibles moyens matériels à organiser des manifestations auxquelles participent des assistances devenues de plus en plus confidentielles.

Paradoxalement les membres de l'ADIJ, que nous touchons presque exclusivement par le biais du bulletin, lui restent dans l'ensemble fidèles. Cette confiance témoigne de la nécessité, pour la Direction, de continuer et même de développer son action. De nouvelles pistes sont donc actuellement explorées et notamment l'édition d'une revue «Défis», à caractère socio-économique, qui devrait pouvoir être diffusée à terme sur tout l'Arc jurassien, suisse et français.

Nous prévoyons de pouvoir mettre la dernière main à ce projet avant la fin de l'année 2002. Ce but étant atteint, nous convoquerons une assemblée générale extraordinaire qui devra traiter en particulier de l'adaptation nécessaire des statuts. ■